

Comité syndical du vendredi 4 avril 2025
Affaires financières - Note n°2

Objet : Comptes administratifs 2023

Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles

Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après examen des comptes de gestion, les comptes administratifs de l'exercice 2024 de Monsieur le Président d'Artois Mobilités sont présentés pour approbation au comité syndical.

L'article L2313-1 du CGCT dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les maquettes réglementaires des comptes administratifs de l'exercice 2024 sont jointes en annexes à la présente note, qui détaille les principales caractéristiques des résultats 2024.

1. Comment se décompose et se détermine le résultat de l'exercice 2024 ?

Le budget principal M57

Toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre), les comptes administratifs de l'exercice 2024 se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL M57	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2024	16 362 818,79	16 445 748,20	2 014 000,41	4 130 148,80	18 376 819,20	20 575 897,00
Résultats de l'exercice 2024		82 929,41		2 116 148,39		2 199 077,80
Résultats antérieurs reportés (exercice 2023)		122 378,04	2 658 570,44			
Excédent de fonctionnement capitalisé		-				
Total réalisations 2024 + résultats reportés	16 362 818,79	16 568 126,24	4 672 570,85	4 130 148,80	21 035 389,64	20 698 275,04
Résultat de clôture 2024		205 307,45		- 542 422,05		- 337 114,60
Restes à réaliser à reporter en 2025			-	1 420 075,90		1 420 075,90
Résultats cumulés	16 362 818,79	16 568 126,24	4 672 570,85	5 550 224,70	21 035 389,64	22 118 350,94
Solde d'exécution		205 307,45		877 653,85		1 082 961,30

Hors résultats reportés, les résultats sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 82 929.41 €;
- Pour la section d'investissement : un excédent de 2 116 148.39 €;
- Soit un excédent global de 2 199 077.80 €

Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice 2024 doit intégrer les résultats antérieurs reportés de l'exercice 2023.

Les résultats de clôture sont par conséquent les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 205 307.45 €;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 542 422.05 €;
- Soit un déficit de clôture de 337 114.60 €

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser ; pour rappel, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre, ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre. Pour l'exercice 2024, les restes à réaliser s'élèvent à 0 € en dépenses, et à 1 420 075.90 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 1 420 075.90 €. Ainsi le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser s'élève à 877 653.85 €

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à 1 082 961.30 €

Le budget annexe M43

Toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre), les comptes administratifs de l'exercice 2024 se résument ainsi :

BUDGET ANNEXE M43	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2024	108 449 988,67	119 005 648,43	23 878 558,16	55 366 804,02	132 328 546,83	174 372 452,45
Résultats de l'exercice 2024		10 555 659,76		31 488 245,86		42 043 905,62
Résultats antérieurs reportés (exercice 2023)			46 658 622,57			
Excédent de fonctionnement capitalisé pour info)				24 017 334,34		
Total réalisations 2023 + résultats reportés	108 449 988,67	119 005 648,43	70 537 180,73	55 366 804,02	178 987 169,40	174 372 452,45
Résultat de clôture 2024		10 555 659,76		-15 170 376,71		-4 614 716,95
Restes à réaliser à reporter en 2024			17 005 169,30	21 273 388,23		4 268 218,93
Résultats cumulés	108 449 988,67	119 005 648,43	87 542 350,03	76 640 192,25	195 992 338,70	195 645 840,68
Solde d'exécution		10 555 659,76		-10 902 157,78		-346 498,02

Hors résultats reportés, les résultats sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 10 555 659.76 €;
- Pour la section d'investissement : un excédent de 31 488 245.86 €;
- Soit un excédent global de 42 043 905.62 €

Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice 2024 doit intégrer les résultats antérieurs reportés de l'exercice 2023.

Les résultats de clôture sont par conséquent les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 10 555 659.76 €
- Pour la section d'investissement : un déficit de 15 170 376.71 €;
- Soit un déficit de clôture de 4 614 716.95 €

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser. Pour l'exercice 2024, les restes à réaliser s'élèvent à 17 005 169.30 € en dépenses, et à 21 273 388.23 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 4 268 218.93 €. Ainsi, corrigé des restes à réaliser, le résultat de la section d'investissement s'élève -10 902 157.78 €

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à -346 498.02 €

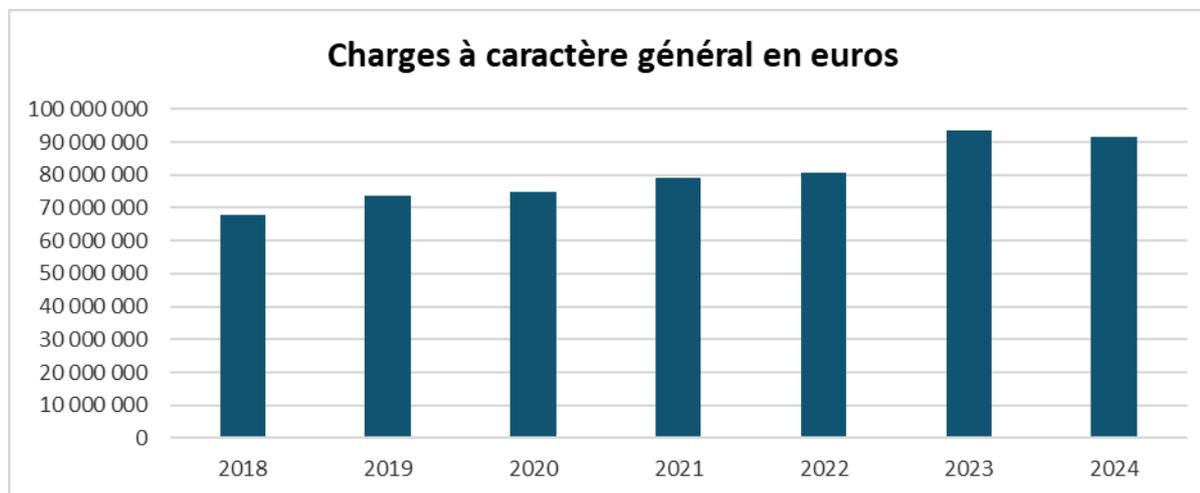
Les résultats consolidés sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 10 760 967.21 €;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 10 024 503.93 €;
- Soit un excédent de clôture toutes sections confondues de 736 463.28 €

2. Section de fonctionnement

Les deux principaux postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

Les charges générales :

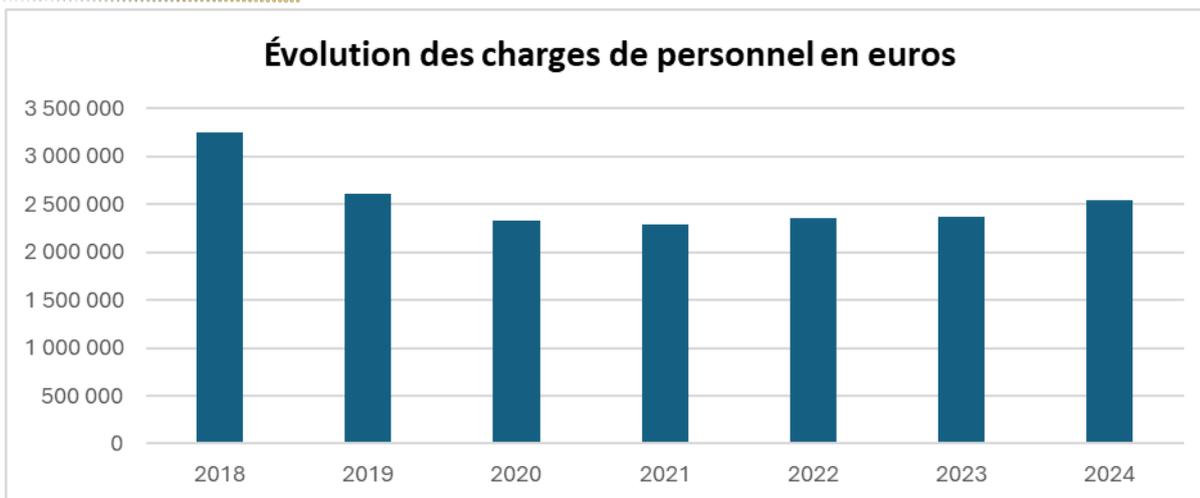


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 94.57 M€ dont 91.54 M€ affectés aux charges à caractère général (chapitre 011). Le forfait de charges 2024 s'est élevé à 86.61 M€ auquel il conviendra d'ajouter le quitus de l'année.

On peut constater une diminution des charges à caractère général entre 2023 et 2024 (91.54 M€ en 2024 contre 93.33 M€ en 2023) soit 1.8 M€. Les dépenses hors « forfait de charges » ont diminué de 75 K€ (diminution des dépenses liés aux fluides notamment).

La diminution du forfait de charges de - 1.7 M€ s'explique essentiellement par le paiement du solde, en 2023, du quitus 2022. Pour rappel, le quitus 2022, très élevé, intégrait les évolutions des indices gazole et salaires ; indices de référence pour le calcul du forfait de charges.

Les charges de personnel :



Les effectifs, désormais stables, permettent un maintien de la masse salariale.

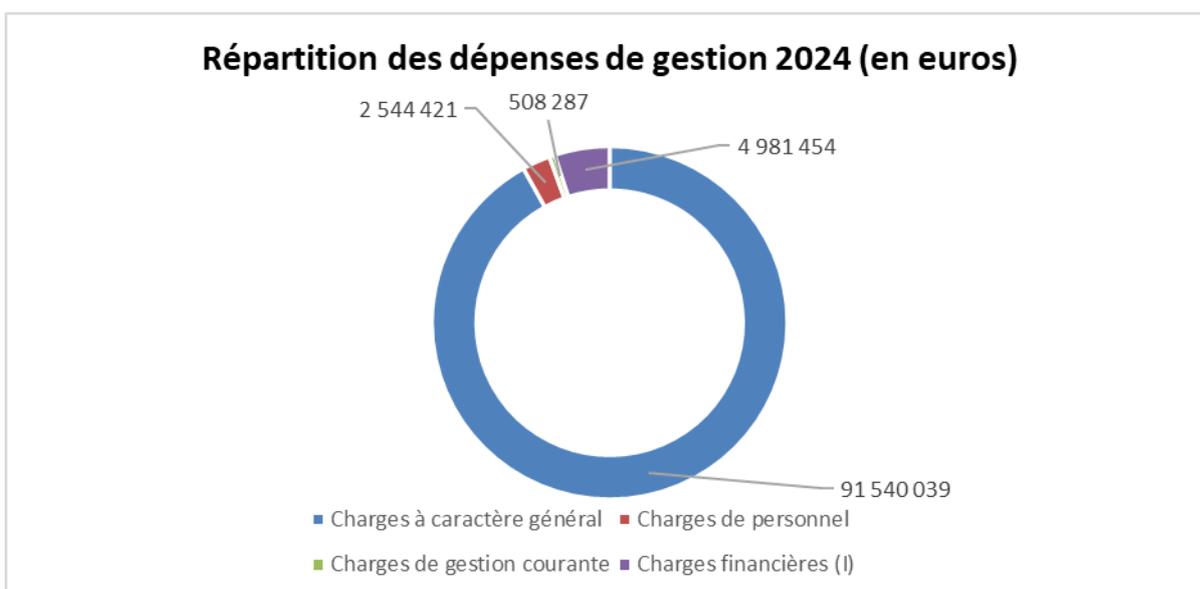
L'augmentation entre 2022 et 2023 a été de 0.65%. Cette augmentation s'explique notamment par la revalorisation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 ainsi que la nomination d'agents par suite de réussite au concours.

L'évolution entre 2023 et 2024 de 7% s'explique par le reclassement indiciaire de l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 (+5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents), le paiement des jours monétisables des comptes épargne temps (CET) et l'effort de la collectivité sur les mesures mises en œuvre en faveur de la protection sociale des agents.

Hors charges sociales, le régime indemnitaire et la participation à la protection sociale représentent environ 35% de l'ensemble des rémunérations versées.

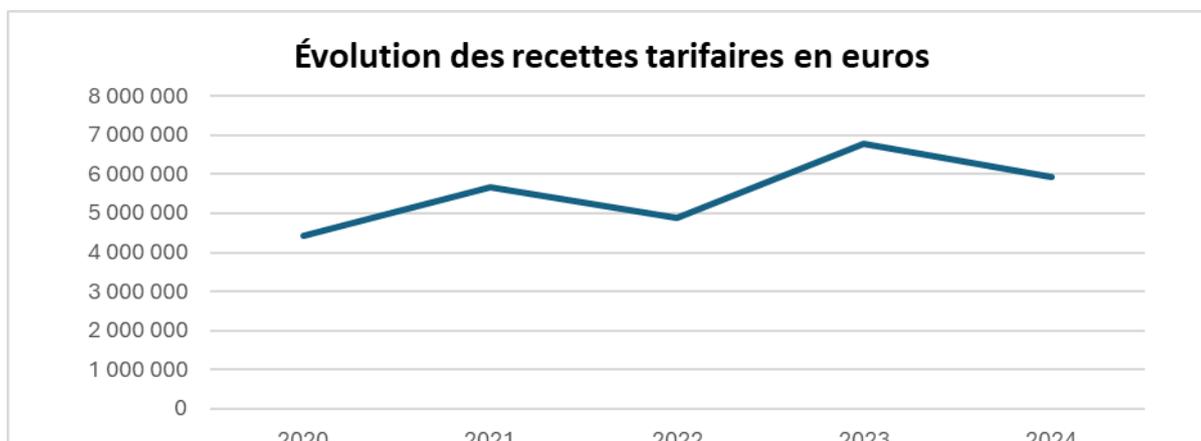
À ce jour, les effectifs sont constitués en majorité d'agents titulaires (28 agents titulaires contre 12 agents contractuels sur poste permanent). La répartition entre les catégories A, B et C est homogène.

Ainsi, en 2024, les charges de gestion se répartissent de la manière suivante :



Les principaux postes de recettes évoluent de la manière suivante :

Les produits des services :



Après des exercices 2020 et 2021 très perturbés par les effets de la crise de la COVID-19, la crise a continué ses effets sur l'exercice 2022. Si une reprise de la fréquentation a été notée en cours d'année, l'épidémie de COVID-19 a retardé la croissance de la fréquentation commerciale attendue du nouveau réseau mis en service le 1er avril 2019.

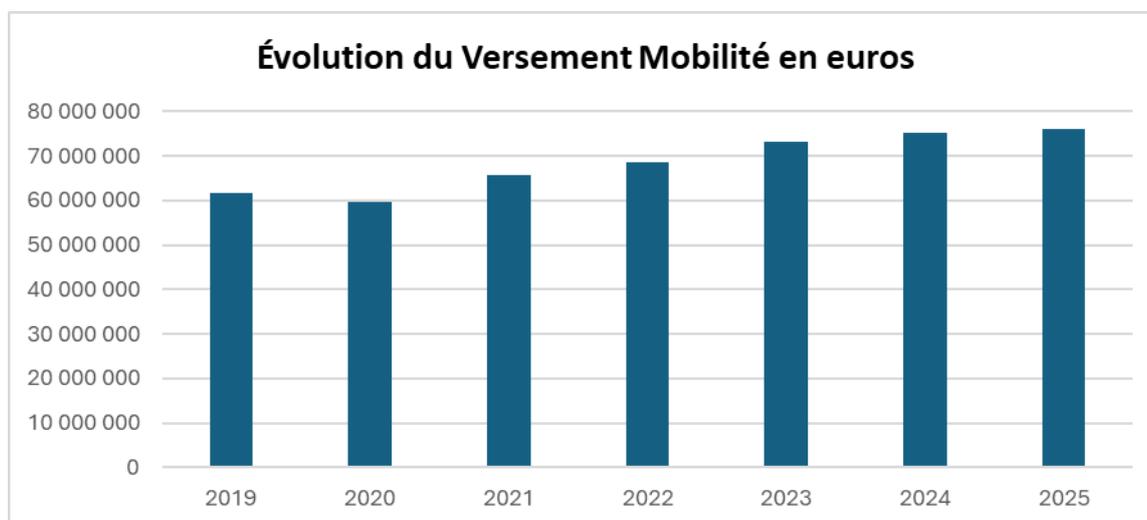
Les recettes réelles pour l'année 2023 ont été de 5.21 M€ pour un engagement contractuel qui s'élevait à 6.7°M€

L'engagement de recettes du délégataire a été revu dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} janvier 2024.

Celui-ci s'élève à 5.62 M€ pour cette première année de contrat. Les recettes réelles du délégataire s'élèvent à 5.18 M€

Par conséquent, le délégataire n'a pas atteint l'engagement prévu au contrat. Ainsi, dans le cadre du quitus annuel, le délégataire versera à Artois Mobilités, la différence entre les recettes réelles et l'objectif de recettes.

Le versement mobilité :



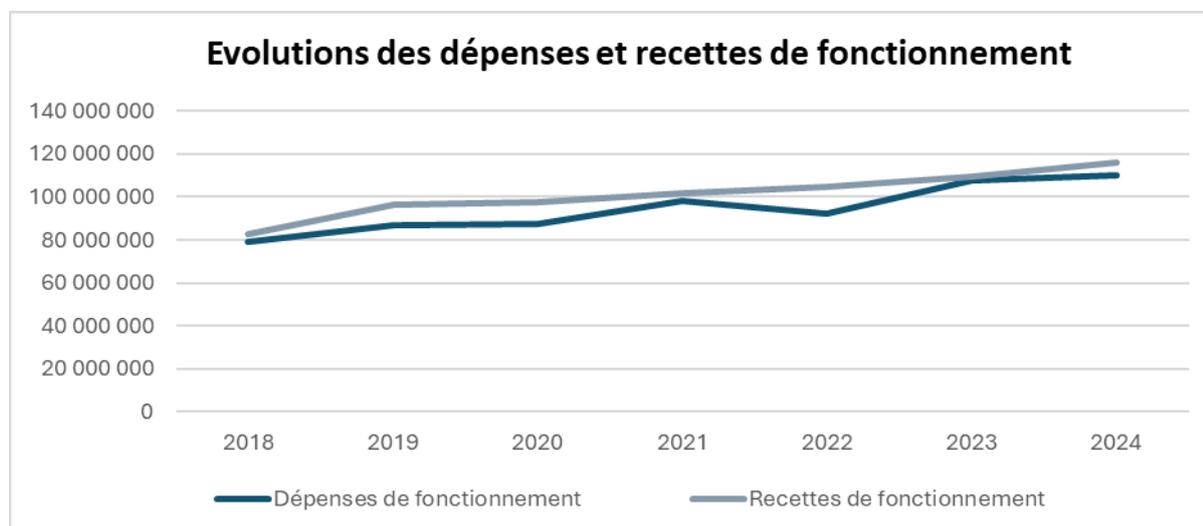
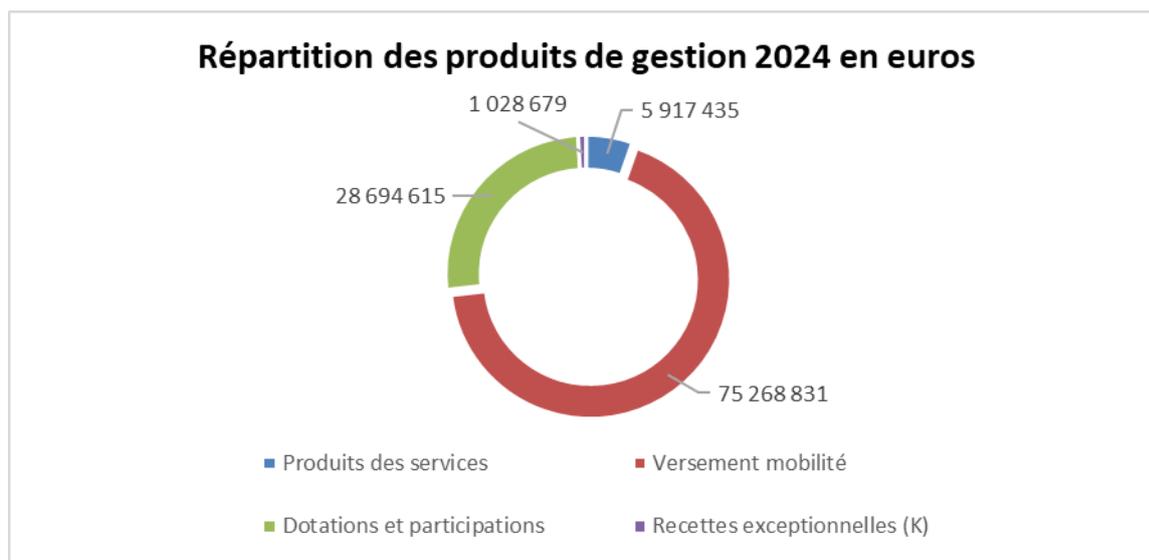
Le versement mobilité s'est élevé à 75.26 M€ en 2024. Cette hausse de 2.64% est notamment liée à la revalorisation du taux appliqué à l'extension de périmètre (intégration des communes de la Lys Romane

en 2017) et au travail sur l'observatoire mobilité. Les échanges avec les services de l'Urssaf ont permis d'identifier certaines anomalies qui ont pu être, tout ou partie, rectifiées.

Les subventions et participations :

La participation de la région Hauts-de-France concernant le transport des lycéens est stable par rapport à l'année précédente.

Les produits de gestion se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses de fonctionnement en 2023 ont nettement progressé. Cette progression est essentiellement due à l'inflation qui a entraîné une augmentation du forfait de charges de la DSP et de certaines dépenses à caractère général.

Cependant, les recettes de fonctionnement ont également augmenté notamment grâce à un versement mobilité dynamique ce qui limite l'effet ciseaux.

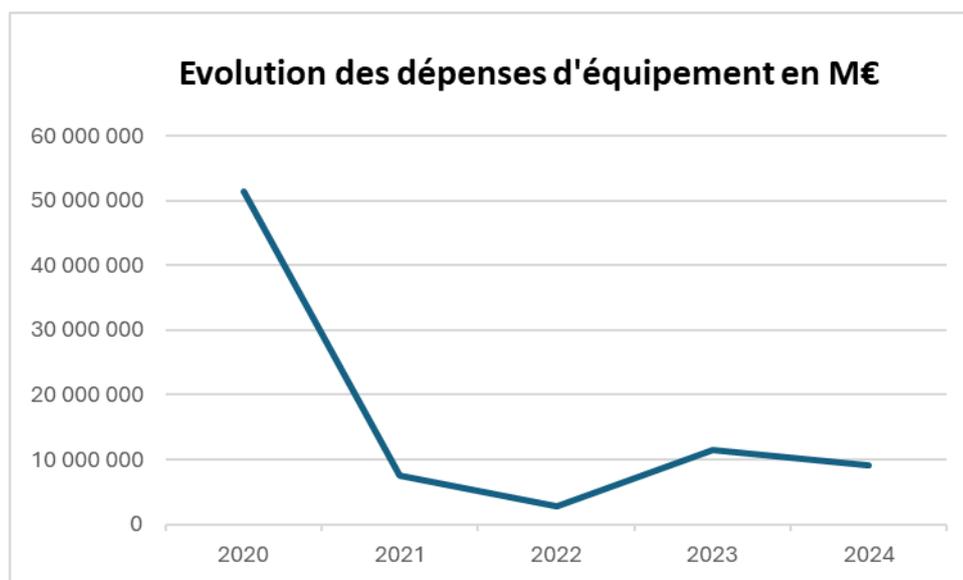
Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement ont sensiblement diminué et les recettes de fonctionnement ont, quant à elles, progressé. Ainsi, Artois Mobilité dégage une capacité d'autofinancement en 2024 de l'ordre de 4.1 M€

3. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

À la suite de la livraison du BHNS en 2019, le niveau des dépenses d'investissement est resté à un niveau important en 2020 et diminue nettement en 2021 et 2022. Pour l'année 2023, les dépenses d'investissement sont reparties à la hausse sans avoir recours à l'emprunt. La dépense d'investissement la plus élevée concerne l'achat de 18 bus électriques qui auraient dû être livrés courant de l'année 2024 mais ne l'ont été que pour 9 d'entre eux en décembre. La livraison des 9 autres ne devrait intervenir qu'au cours du 2^e trimestre 2025.

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 9.14 M€ Elles concernent notamment l'aménagement du PEM Sud à Béthune, le solde de certains marchés concernant la prolongation de la Bulle 6, la mise en accessibilité des quais. Artois Mobilités a également engagé des dépenses dans le cadre de la réparation des bordures de GLO défectueuses. Celles-ci font l'objet d'un contentieux en cours d'instruction.



Les recettes d'investissement :

Les délais de traitement des subventions de l'État, de la région et du FEDER n'ont pas permis de recouvrer la totalité des subventions attendues. Le solde des subventions sera perçu probablement en 2025.

Pour l'année 2024, Artois Mobilités a perçu 21.08 M€ de la part de l'État et du FEDER (recettes inscrites sur les exercices antérieurs à l'année 2024).

Les dépenses liées à l'achat de matériel roulant n'ont pas donné lieu à subvention sur les derniers exercices.

Artois Mobilités n'a pas contracté d'emprunt en 2024 et a pu financer ses dépenses d'investissement grâce à son excédent de fonctionnement.